

Arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017261-0001

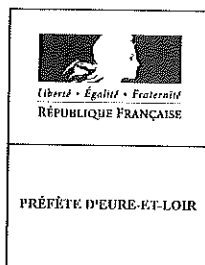
Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 18 septembre 2017

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'Intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité**

Arrêté portant actualisation de la composition départementale de la coopération intercommunale (CDCI)



PREFECTURE

Bureau de l'intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité

Intercommunalité

Arrêté portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

**La préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-42 à L. 5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

Vu le code électoral, et notamment son article LO 151 ;

Vu les décisions du conseil constitutionnel n°2017-5000 et n°2017-5032 AN du 21 juillet 2017 ;

Vu le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°98/2017 du 11 septembre 2017 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017016-0003 du 16 janvier 2017 portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale en Eure-et-Loir (suite aux créations des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017) ;

Vu la démission en date du 22 juin 2017 de Madame Laure de La Raudière de sa fonction de maire ;

Vu la démission en date du 18 juillet 2017 de Monsieur Olivier Marleix de sa fonction de Vice-Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Vu la fin de plein droit de la fonction de Vice-Président de la communauté de communes du Grand Châteaudun de Monsieur Philippe Vigier le 21 août 2017 ;

Arrête

Article 1er : - La commission départementale de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir (CDCI) présidée par le représentant de l'État dans le département est composée comme suit :

Représentants des communes :

Communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département

- | | |
|-----------------------------|---|
| 1- M. John BILLARD | Maire de Le Favril |
| 2- M. Laurent CLEMENTONI | Maire de Garancières-en-Beauce |
| 3- Mme Annie CAMUEL | Maire d'Écrosnes |
| 4- M. Bernard PLANQUE | Maire de la Ferté-Vidame |
| 5- Mme Laure de la RAUDIÈRE | Conseillère municipale de Saint-Denis-des-Puits |
| 6- M. Philippe SCHMIT | Maire de Le Thieulin |
| 7- M. Dominique MARIE | Maire d'Ormoy |

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



Communes les plus peuplées

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| 1- M. Alain VENOT | Maire de Châteaudun |
| 2- M. Daniel GUÉRET | Adjoint au Maire de Chartres |
| 3- Mme Josette PHILIPPE | Adjointe au Maire de Dreux |
| 4- M. Emmanuel LECOMTE | Maire de Lucé |
| 5- M. Daniel FRARD | Maire de Vernouillet |

Communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, hors les 5 communes les plus peuplées

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1- M. Jean-Pierre GABORIAU | Maire de Châteauneuf-en-Thymerais |
| 2- M. Eric GÉRARD | Maire de La Loupe |
| 3- M. Christian PAUL-LOUBIERE | Maire de Jouy |
| 4- M. Jean-Paul MALLET | Maire de Nogent-le-Roi |
| 5- M. Gérard SOURISSEAU | Conseiller municipal de Saint-Lubin
-des-Joncherets |

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

- | | |
|--------------------------|---|
| 1- M. Philippe AUFFRAY | Vice-Président de la CC des Portes
Euréliennes d'Ile de France |
| 2- M. Joël BILLARD | Président de la CC du Bonnevalais |
| 3- M. Jean-Paul DUPONT | Conseiller communautaire de la CC du Grand
Châteaudun |
| 4- M. Jean-Pierre GORGES | Président de la CA Chartres Métropole |
| 5- M. Marc GUERRINI | Vice-Président de la CC Coeur de Beauce |
| 6- M. Gérard HAMEL | Président de la CA du Pays de Dreux |
| 7- Mme Élisabeth FROMONT | Vice-Présidente de la CA Chartres Métropole |
| 8- M. Jacky JAULNEAU | Vice-Président de la CC Entre Beauce et
Perche |
| 9- M. Michel LETHUILLIER | Vice-Président de la CA du Pays de Dreux |
| 10- M. François HUWART | Président de la CC du Perche |
| 11- M. Xavier NICOLAS | Président de la CC des Forêts du Perche |
| 12- M. Stéphane LEMOINE | Vice-Président de la CC des Portes
Euréliennes d'Ile de France |
| 13- Mme Françoise RAMOND | Présidente de la CC des Portes
Euréliennes d'Ile de France |
| 14- M. François MALZERT | Conseiller communautaire de la CC du Grand
Châteaudun |
| 15- M. Bernard PUYENCHET | Vice-Président de la CC Entre Beauce et
Perche |
| 16- M. Olivier MARLEIX | Conseiller communautaire de la CA du Pays de
Dreux |
| 17- M. Philippe VIGIER | Conseiller communautaire de la CC du Grand
Châteaudun |

Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes

- | | |
|----------------------------|---|
| 1- M. Jean-Louis BAUDRON | Président du syndicat intercommunal pour la
collecte et le traitement des ordures ménagères
de la région d'Auneau |
| 2- Monsieur Jacques LEMARE | Président du syndicat mixte ouvert Eure-et-
Loir Numérique |

Représentants du Conseil Départemental

- 1- M. Albéric de MONTGOLFIER
- 2- M. Luc LAMIRAULT
- 3- M. Franck MASSELUS
- 4- Mme Christelle MINARD

Représentants du Conseil Régional

- 1- M. Fabien VERDIER
- 2- M. Valentino GAMBUTO

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°2017016-0003 du 16 janvier 2017 portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale en Eure-et-Loir, est abrogé.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, et qui sera notifié à chacun des membres de la CDCI.

Fait à Chartres, le **18 SEP. 2017**

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Régis ELBEZ